

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DAE 303 La Sorbonne (5e) - Subvention (8 000 000 euros) et convention de cofinancement de travaux avec le Rectorat.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance royale du 16 mai 1821 et le décret du 8 février 1852 qui concèdent à la Ville de Paris les bâtiments et dépendances de l'ancienne Sorbonne ;

Vu la convention du 1er octobre 1929, traité entre l'Université de Paris et la Ville de Paris au sujet des réparations à exécuter dans les Établissements Universitaires appartenant à la Ville (Sorbonne et Facultés) ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de 8 000 000 euros au Rectorat pour la réalisation de travaux d'amélioration des conditions de sécurité et d'accessibilité à la Sorbonne, et de l'autoriser à signer les conventions corrélatives ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 28 octobre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8 000 000 euros est attribuée au Rectorat de Paris.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec le Rectorat la convention, dont le projet est joint en annexe.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et ultérieurs, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO